

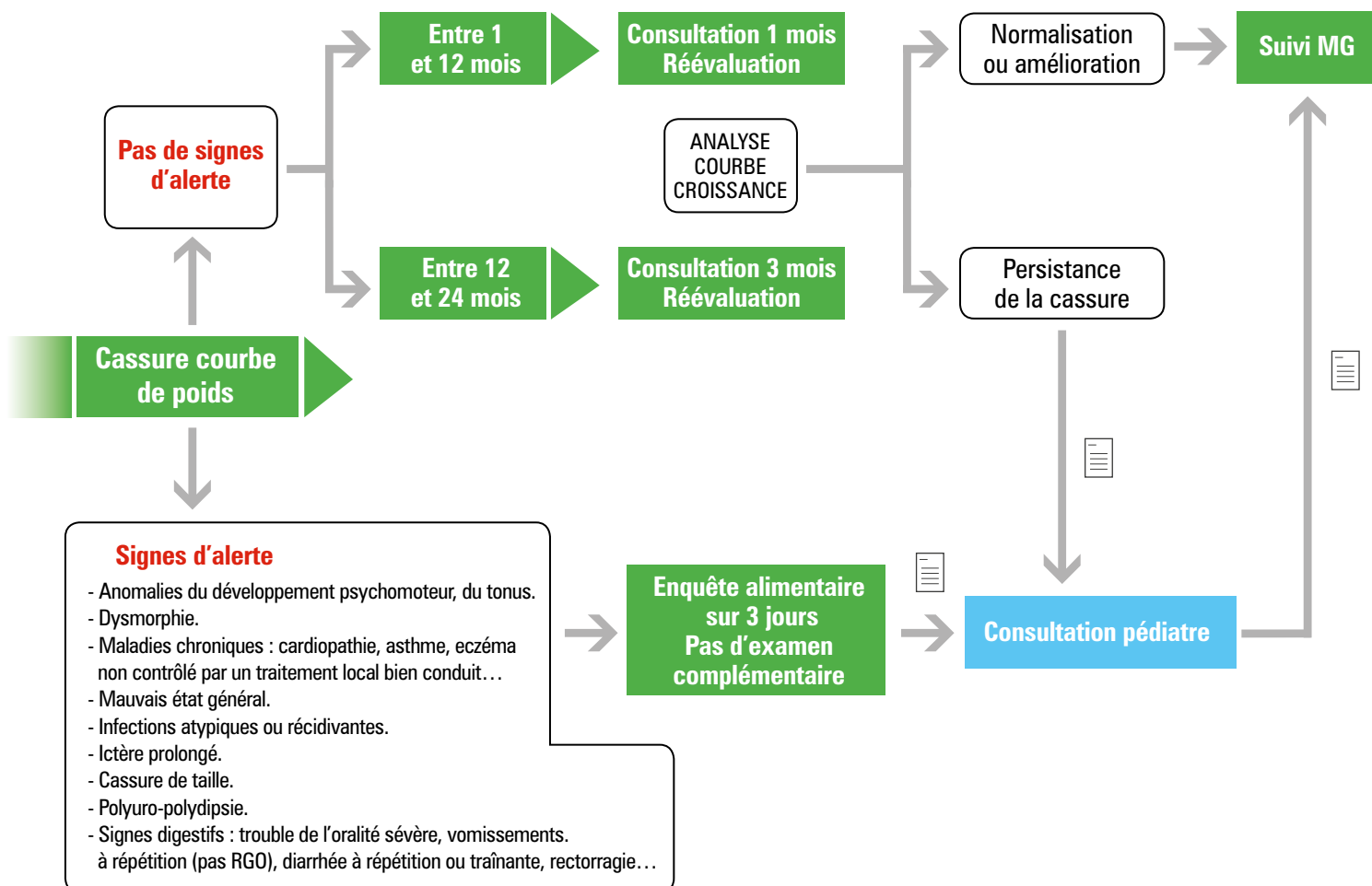


# ANOMALIES DE LA CROISSANCE STATURO-PONDÉRALE

## Processus de prise en charge coordonnée

Médecins généralistes / Pédiatres

Novembre 2018



### POINTS CLÉS

- A chaque consultation, mesurer l'enfant et le peser nu.
- Reporter précisément sur les courbes du carnet de santé.
- Poids, Taille, PC, IMC à reporter à chaque visite systématique (et au minimum 1/an pour les + de 3 ans).
- Pour les anciens prématurés, tenir compte de l'âge corrigé.
- Tout infléchissement pondéral peut retentir sur la taille.
- Noter sur le carnet de santé les modes d'alimentation : l'allaitement maternel, les quantités et changements de laits artificiels, la diversification.

Les courriers d'adressage (MG) et de retour (pédiatre) doivent comporter les points incontournables et essentiels.

→ Le secrétariat de l'Union est disponible pour toute question

13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 St SEBASTIEN sur LOIRE

Tél : 02 51 82 23 01 - Fax : 02 51 82 23 15 / Email : [contact@urml-paysdelaloire.org](mailto:contact@urml-paysdelaloire.org)

[www.urml-paysdelaloire.org](http://www.urml-paysdelaloire.org)